



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du : 16 avril 2026	Délibération n° 2026-04-16/26 Direction des Affaires Juridiques
---	---

Le 16 avril 2026, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. NAUDET, Maire. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 10/04/2026

ETAIENT PRESENTS (32) :

MM. Naudet, Deluchey, Mme Lemoine, M. Desrivières, Mme Tiberti, M. Sert, Mme Besnard, M. Mugens, Mme Adélaïde, M. Gourdan, Mmes Pavlovic, Haouzi, MM. Attard, Pellegrini, Mme Temanni, M. Hamdani, Mme De Simone, M. Sahin, Mmes Savetier, Peignart, M. Auchoix, Mme Papin, MM Arnould, Strehaiano, Mmes Mary, Krawczyk, MM. Mascarau, Pottier, Mme Courteille, MM. Bekare, Amedeo, Corceiro

PRESENTS PAR PROCURATION (01) :

Mme Ourseau à M. Naudet

ABSENTS EXCUSES (00) :

ABSENTS (00) :

SECRETAIRE : MME LEMOINE

OBJET : Election d'un « correspondant défense »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les circulaires du 26 octobre 2001, du 18 février 2002 et du 27 janvier 2004 relatives à la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune,

VU l'instruction n°1590/DEF/CAB/SDBC/BC du 24 avril 2002 relative aux correspondants défense,

CONSIDERANT qu'un correspondant défense, ayant vocation à développer et entretenir le lien entre la défense et les citoyens et à promouvoir l'esprit de défense sur la commune, doit être désigné au sein de chaque Conseil Municipal,

CONSIDERANT que cette élection doit avoir lieu à bulletin secret sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas y recourir,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. le Maire,

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20260424-DEL2026041626-DE
Date de réception préfecture : 24/04/2026

APRES EN AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité,

PROCEDE, par un vote nominal, à l'élection d'un Conseiller Municipal en qualité de « correspondant défense »,

EST candidat :

- Mme Brigitte PAVLOVIC

Une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le Maire.

EST élu « correspondant défense » :

- Mme Brigitte PAVLOVIC

La secrétaire,



Marie-Paule LEMOINE



Le Maire,



Nicolas NAUDET

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 24 AVR. 2026

Mis en ligne et/ou notifié le : 24 AVR. 2026

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 24 AVR. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.